

Drôme



Jean-Pierre Royannez, vice-président de la chambre d'agriculture de la Drôme, et Gilbert David, président de la LPO de la Drôme, lors de la signature d'une convention officialisant la volonté commune de leurs structures de sauvegarder la biodiversité dans les paysages agricoles.

PARTENARIAT / La chambre d'agriculture et la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de la Drôme ont signé une convention visant à contribuer, ensemble, à sauvegarder la biodiversité des territoires agricoles.

Chambre d'agriculture et LPO coopèrent

L'évolution de la biodiversité drômoise est étroitement liée à l'évolution historique des paysages agricoles et des pratiques qu'ils sous-tendent, conférant à l'agriculture et à tous ses acteurs un rôle, majeur à jouer dans la sauvegarde du patrimoine naturel. Dans le cadre de son action globale, la chambre d'agriculture de la Drôme intervient sur des projets dont la conception et la mise en œuvre nécessitent une connaissance préalable de la biodiversité, ceci afin d'assurer sa protection voire son développement. Dans un contexte de renforcement d'une politique agricole axée sur l'agro-écologie, d'une prise en compte toujours accrue de l'environnement et du développement de techniques alternatives, elle souhaite intégrer la biodiversité dans sa politique et ses projets, notamment autour des services que la richesse biologique peut rendre aux agriculteurs. Sa volonté est également de favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations. Ceci afin de mieux connaître l'impact des pratiques agricoles et de préserver, sur les exploitations, les espèces et les habitats favorables à la biodiversité.

De son côté, la LPO de la Drôme souhaite soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement et agir en faveur de la sauvegarde et de la reconquête de la biodiversité dans les paysages agricoles drômois, en partenariat fort avec les agriculteurs et tous les acteurs compétents du monde agricole. Dans cet objectif, elle s'associe aux agriculteurs d'horizons et d'approches diverses pour véhiculer le plus largement possible la promotion de la biodiversité dans les exploitations et tous les réseaux.

Cinq axes

Dans l'objectif d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les paysages et pratiques agricoles, la chambre d'agriculture et la LPO de la Drôme ont signé une convention cadre, le 25 avril, à l'issue de l'assemblée générale de la LPO. L'ambition est de faire de la Drôme un leader national sur le thème « agriculture &

biodiversité ». Ce premier partenariat de trois ans traduit l'objectif commun de consolider une agriculture performante, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, sur tous les territoires drômois. Il répond aux engagements de la France dans le cadre de la convention sur la diversité biologique*. Celle-ci prévoit que d'ici à 2020 les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture soient gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Les deux organismes signataires coopéreront autour de cinq axes : valoriser la connaissance de la biodiversité en milieu agricole ; préserver la biodiversité sur les sites et territoires à enjeu en tenant compte de l'activité agricole ; expérimenter, développer et diffuser les bonnes pratiques pour la sauvegarde de la biodiversité en milieu agricole ; aider à la mobilisation locale pour l'émergence de projets volontaires en faveur de la biodiversité en milieu agricole ; et favoriser des techniques alternatives de lutte contre les espèces à problèmes pour l'activité agricole. ■

* Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et feuille de route pour la transition écologique.

...depuis 1968

**BÂTIMENTS ET MATÉRIEL
D'ÉLEVAGE NEUF
ET RÉNOVATION**

SOCMA

600 chemin des Chirons
26760 Beaumont-lès-Valence
Tél. 04 75 59 73 32
info@socma-sa.fr - www.socma-sa.fr